



Au jour le jour

Bulletin de la Société d'histoire de La Prairie de la Magdeleine

Vol. XV, N° 8, Oct. 2002

Mot du président

Notre brunch annuel, tenu le 15 septembre dernier, fut l'occasion de marquer le 30^e anniversaire de la SHLM.

La salle du restaurant Le Vieux Fort, qui nous accueille depuis plusieurs années, a reçu 104 personnes, membres et amis. Nous y avons même eu l'honneur de partager ces agapes avec le doyen de nos membres, M. J. Ernest Poupart, résidant de l'arrondissement de ville Le Moyne, âgé de 97 ans.

Plusieurs membres du conseil municipal, le maire M. Guy Dupré en tête, étaient présents pour nous assurer du soutien indéfectible de la municipalité. Le député provincial, M. Serge Geoffrion, a profité de son allocution pour confirmer le projet de rénovation de la Maison à tout le monde et remettre une contribution importante à la SHLM. Notre député fédéral, qui ne pouvait être présent, a délégué une adjointe de son bureau de comté, Mme Mendez.

Cette rencontre a été l'occasion de souligner l'implication sans réserve de M. Raymond Monette et de son épouse Mme Lucette Beauvais-Monette, au bénéfice de la Société à la direction de la bibliothèque. En plus des reconnaissances verbales qui leur ont été exprimées, des certificats de reconnaissance pour l'action bénévole leur ont été remis au nom du Gouvernement du Canada par Mme Mendez et Mme Jolivet venue expressément d'Ottawa à cet effet.

En ce début d'une nouvelle décennie, notre conseil vous tiendra au courant de ses nouveaux projets.

Jean L'Heureux (179)

IMPORTANT

Notre première conférence aura lieu le 15 octobre prochain au 247, rue Sainte-Marie.

Le conférencier :

M. Jacques Lacoursière, historien bien connu et apprécié.

Le sujet : une surprise

SOMMAIRE

C'est la vie... de la SHLM	2
Mariage ou amende	3
La Maison Brossard	4
Bilan des fouilles 20025
Tchin	6
Cousin, cousine	7
Échos de la bibliothèque	8

C'EST LA VIE... de la SHLM

Nouveaux membres

La SHLM accueille régulièrement de nouveaux membres. Il nous fait plaisir de souligner l'adhésion des dernières personnes à joindre nos rangs et de leur souhaiter la bienvenue :

Mme Cécile Girard, La Prairie (426)
Mme Marie-Claude Houde (427)
Mme Lise Vachon, V. Sainte-Catherine (428)
M. Pierre Perras, V. Lemoyne (429)
M. Don Guérin, Mass., É. U. (430)
M. André Pétel, Saint-Lambert (431)

Dons

- Notaire Pierre Péladeau : 3 certificats de recherches datant entre 1867 et 1869, en très bon état
- Gaétan Trudeau (269) 6 boîtes livres anciens

Nouveau

À l'occasion du 30^e anniversaire de la Société, le conseil a fait fabriquer deux articles qui sauront intéresser les membres et leur permettre de s'identifier comme fiers membres de celle-ci :

- une épinglette émaillée du logo de la SHLM,
- un porte-clefs en étain massif.

Ils se vendent respectivement 4 et 5 \$. Disponibles au siège social.

Également, cinq (5) modèles de cartes postales ont été produits reproduisant des scènes du Vieux-La Prairie, vendues à 2,50 \$ chacune.



Cours de généalogie

Suite au sondage que nous avons fait, le mois passé, nous sommes très heureux d'annoncer qu'il y aura un cours de généalogie. Le cours sera donné par M. Jean-Marc Garant, archiviste.

Afin de permettre à un maximum de personnes d'y participer, il y aura deux cours : un le matin et un en soirée. L'horaire est comme suit : le mardi matin de 9h à 11h et le mercredi soir de 19h à 21h, pour une durée de 8 semaines. Le coût est de 40\$ par personne pour toute la session. Les cours débuteront mardi matin le 8 octobre et mercredi soir le 9 octobre

Il reste encore quelques places en matinée et en soirée. Pour plus d'information n'hésitez pas à nous contacter au (450) 659-1393.

L'automne

L'automne étant à nos portes, voici un poème tiré du livre de littérature canadienne-française que nous avons à la bibliothèque.

Lucette et Raymond Monette (284)

Les bijoux

*L'automne a ses joyaux : fruits d'or et de vermeil,
Améthyste, émeraude et flamboyants rubis.
Quand les oiseaux du monde abandonnent leurs
nids*

*Les bijoux de l'automne élaboussent le ciel.
Sur les branches d'or fin, d'opale et de grenat
Tremblent des gouttes d'eau comme des diamants.
Et le lac refroidi prend des reflets d'argent
Où les cygnes transis ne s'attarderont pas.*

Louis-Paul BÉGUIN

N'oubliez pas le 31 octobre, c'est la fête de l'Halloween. À cette occasion, plusieurs petits « monstres » sonneront à votre porte. En cette journée de plaisirs pour les petits et grands, nous vous souhaitons une belle fête de l'Halloween .

C'EST LA VIE... chez nos ancêtres

Le mariage ou l'amende

Johanne McLean

Pour accroître la population, à l'époque de la colonisation, Talon, intendant du Roi, et Colbert, Premier ministre, songent à plusieurs moyens : immigration plus intensive d'engagés et de filles à marier, pression sur les soldats du Régiment Carignan-Sallières pour qu'ils demeurent dans la colonie, ainsi que des mesures concernant les mariages et naissances.

En plus de ses divers moyens, pour peupler et assurer la survie du Nouveau-Monde, les dirigeants ne se contentent pas que de mots pieux. Le 5 avril 1669, le Roi signe un édit prévoyant une amende pour ceux qui ne se marient pas assez tôt. Il est aussi prescrit que les pères qui ne marieront pas leurs enfants, 20 ans et moins pour les garçons et 16 ans et moins pour les filles, devront subir des peines pécuniaires applicables aux hôpitaux des lieux.

Ceux qui se plieront à cette réglementation, enregistrée par le Conseil Souverain de Québec, le 20 octobre 1670, en se mariant avant l'âge déterminé, se verront octroyer la somme de 20 livres comme récompense.

Les distraits, les célibataires endurcis et les récalcitrants reçoivent le 20 octobre 1670, une mise en demeure. Celle-ci mentionne qu'il devrait se marier l'année suivante, 15 jours après l'arrivée par navires des filles du Roi. S'ils demeurent célibataires, ils seront privés de la liberté de toute vie : chasse, pêche, traite avec les sauvages.

Talon, lui-même célibataire, ajoute comme peine supplémentaire la privation d'honneurs civils ou religieux.

En plus de les forcer à se marier, les autorités les forcent à se multiplier. Pour ce faire, le 5 avril 1669, le Roi établit un système d'allocation pour venir en aide aux familles nombreuses : « *À l'avenir, les*

habitants dudit pays qui auront jusqu'au nombre de dix enfants vivants, nés en légitime mariage, ni prêtre, ni religieux, ni religieuses, seront payés des deniers qu'elle enverra audit pays, d'une pension de 300 livres par chacun an, et ceux qui en auront douze, de 400 livres. »

Les demandes pour bénéficier de ces largesses doivent être faites au cours de juin et juillet. Ils recevront la moitié de l'allocation immédiatement et le reste à la fin de l'année.

Parmi sa population, la Seigneurie de La Prairie compte des familles nombreuses. Il faut croire que plusieurs de celles-ci eurent droit à cette allocation. Dans les registres de la Paroisse, on dénote plusieurs naissances dans la même famille et dont la majorité ont survécu.

Plusieurs soldats du Régiment Carignan-Sallières demeurèrent à La Prairie après leur démobilisation. Certains se marièrent avec les filles de la place, d'autres épousèrent des Filles du Roi.

Une recherche plus approfondie dans les « Greffes des Notaires sous le régime français », permettrait sûrement de découvrir lesquelles des familles colonisatrices de la Seigneurie ont pu se prévaloir de ce droit.

Comme quoi, l'allocation familiale ne date pas d'aujourd'hui!

Source : Nos Racines : L'histoire vivante des Québécois, chapitre 10, page 192

Rappel

Notre année financière achève. Nous vous suggérons de penser à renouveler votre cotisation avant de vous lancer dans les grandes dépenses des Fêtes. Le coût est de 25\$ individuel et 40\$ familial.

Faites-en votre premier cadeau, pour vous-même et pour un ami ou parent.

La Maison Brossard

Odette Lemerise (408)

On se souvient avec nostalgie de la maison Brossard construite à la côte Saint-Lambert et démolie en 1967 lors de la construction du pont Champlain et de l'autoroute 10. Mais peu de gens connaissent l'existence d'une autre maison Brossard située au 4240, Chemin des Prairies à Brossard. Voici un bref aperçu de ses propriétaires (ou censitaires), tels que retrouvés à travers les recensements à différentes époques.

De père en fils

Construite en 1784, sur le terrier 18, cadastre 228, perpendiculairement au chemin Brosseau (aujourd'hui Chemin des Prairies) sur la côte des Prairies, cette spacieuse maison de pierre démontre une certaine aisance de cette famille Brossard et le désir de voir s'y établir des familles nombreuses. De génération en génération, les cultivateurs qui l'ont habitée ont su préserver sa beauté et son confort.

Premiers habitants

Louis Brossard et Josette Brosseau se sont mariés le 16 février 1784 à La Prairie (*couple c. 01*). Désireux de s'établir solidement, ils ont construit (ou fait construire) cette année-là, la maison de pierre sur une terre fertile d'une superficie de 62 arpents. Quelques années plus tard, Josette Brosseau mourut et Louis se remaria le 17 nov. 1806 (*c. 02*) avec *Marie-Agnès-Marguerite Sainte-Marie*. En 1829, suite au décès de Louis, c'est désormais sa veuve que l'on retrouve comme censitaire aux recensements de 1832 et de 1836. En 1834, l'école rurale no.5 est construite de l'autre côté du chemin, face à leur maison.

Seconde génération

Casimir Brossard (fils du *c.02*) prend la relève. Marié le 22 nov. 1836 à La Prairie avec *Eulalie Ste-Marie (c.03)*, il devient un cultivateur prospère. Au recensement de 1851, il y est recensé ainsi que son épouse, leurs 7 enfants ainsi que 2 engagés et une domestique. Dans le livre des cadastres abrégés de 1863 (Henry Judah), il est censitaire de 7 terres sur la Côte des Prairies (dont le terrier 18, celui de la maison ancestrale), de 2 terres sur la Côte Ange-Gardien et d'un emplacement au village. En 1860,

c'est l'ouverture du chemin de fer St-Jean-Montréal (via le pont Victoria) et de la gare Brosseau; la voie ferrée croise désormais la terre des Brossard. Cette nouveauté facilitera la vente de leurs produits à la ville. Casimir est décédé en 1867 à l'âge de 54 ans.

Troisième génération

Au recensement de 1878, on constate que c'est Louis-Casimir, fils du *c.03*, qui occupe la maison avec sa femme, *Anna Trudeau*, qu'il a épousée le 23 nov. 1874 à Longueuil (*c.04*). Sa mère, veuve Eulalie Brossard, vit avec eux. La présence d'un second chemin de fer vers 1880 (É.-U./Montréal) qui passe juste derrière leur maison, viendra certainement perturber la tranquillité de l'endroit. Louis-Casimir est décédé le 28 juin 1898, âgé de 59 ans.

Quatrième génération

Alexandre Brossard et Éлиза Gagnon se sont mariés le 21 février 1911 à La Prairie (*c.05*). Ils continueront de bien entretenir la demeure ancestrale. Alexandre est décédé le 22 oct. 1963 à 86 ans.

Cinquième génération

Le 22 juillet 1965, la succession d'Alexandre Brossard est réglée et ce sont ses trois enfants, Annette, Yvonne et Jean-Paul qui héritent à part égale de la propriété et habiteront la maison. En 1989, Annette décède. Jean-Paul et Yvonne resteront co-propriétaires jusqu'au décès de celle-ci en 1997. *Jean-Paul Brossard* deviendra ainsi propriétaire unique et dernier occupant de la maison.

En 2002, la maison est toujours là, bien conservée, avec ses dépendances en annexe. Il semble que la disposition des pièces intérieures n'ait pas été modifiée et aucun ajout majeur n'a été fait au bâtiment depuis sa construction. La maison aurait donc été conservée dans son intégralité depuis 1784. Au contraire de ses voisines un peu plus loin sur le même Ch des Prairies, la maison Brossard n'a jamais été classée historique malgré son âge, son état de conservation et ainsi que de la présence d'un caveau en pierre également d'origine.

La Maison Brossard (suite)

Plusieurs s'inquiètent pour son avenir et craignent qu'elle passe un jour sous le pic des démolisseurs, au profit des nouveaux projets domiciliaires. Ce serait bien dommage, pour la Ville de Longueuil, arrondissement Brossard qui n'en a déjà conservé que très peu, de perdre un de ses derniers trésors historiques!

Réf : Archives photos, SHLM

Recensements Fonds Élisée-Choquet : 3.171 et 3.173

Le Train des Retrouvailles, SHLM.

Cadastrés Abrégés des Seigneuries appartenant à la Couronne, H. Judah 1863

Répertoire des mariages 1670-1968, église de la Nativité, La Prairie



Fouilles archéologiques : été 2002

Gaétan Bourdages

Une fois encore cet été une équipe d'archéologues était présente dans le Vieux-La Prairie. C'est sous la direction de madame Hélène Côté, chargée de cours en archéologie à l'université Laval, que 9 finissants du premier cycle et 2 étudiants du second cycle se sont livrés, du 22 juillet au 23 août, à des fouilles sur le site de ce qui était connu autrefois sous le nom d'Hospice des Sœurs de la Providence, angle des rues St-Jean et St-Ignace. Ces fouilles faisaient suite à des sondages effectués à l'été 2001.

Deux secteurs ont fait l'objet de fouilles : un premier situé en bordure du chemin de St-Jean et de l'ancienne ruelle St-Michel a permis la découverte d'unâtre et d'un four à pain qui sont cependant difficiles à situer dans le temps. On y a également mis à jour un mur de pierre dont une partie appartenait probablement à la maison de la veuve Le Borgne. Cette maison construite à la fin du 18^e s., et qui servit au milieu du 19^e siècle de première résidence aux Sœurs de la Providence, aurait été assise, entièrement ou en partie, sur les fondations du manoir des Jésuites, lequel fut « une grande maison, partye de pièces de bois sur pièce et partye en coullice (...) ».

Sur ce même emplacement on a aussi trouvé des perles de chapelets et des petites croix en grande quantité, ce qui laisse croire que les Sœurs avaient mis sur pied une petite fabrique de chapelets.

Le second secteur de fouilles, situé plus au nord, révélait avec grande précision l'emplacement du mur nord de la palissade de bois, le tout correspondant en tous points aux plans existants. Des traces, bien visibles dans le sol, laissent croire qu'on aurait à l'époque (fin 18^e s.) récupéré de lourdes pièces de bois ayant supporté le chemin de ronde, sans doute dans le but de les réutiliser pour une autre construction. La fosse recelait aussi une latrine de la période 1800-1830 très riche en objets domestiques trahissant la présence d'une famille relativement à l'aise. Les deux étudiants à la maîtrise seront chargés à l'automne de la rédaction du rapport des fouilles dont madame Côté nous livrera l'essentiel lors d'une conférence prévue pour mars 2003.

Malgré des journées difficiles sous une chaleur torride et humide, cette campagne de fouilles fut couronnée de succès, avec promesse d'un retour certain à La Prairie l'an prochain.

C'EST LA VIE... au quotidien

Il ne fallait pas provoquer Tchín

Laurent Houde (277)

Cela s'est passé en 1936 à l'Académie Saint-Joseph de La Prairie. L'école, aujourd'hui disparue, était située au coin du chemin de Saint-Jean et de la rue Saint-Ignace. Les élèves de 4^e et 5^e année y partageaient le même local.

Tchin était un garçon qui ne riait pas souvent. Il n'était pas du genre à qui jouer un tour pour s'amuser car son poing et son pied étaient réputés redoutables. Il n'était pas méchant sans provocation et ceux qui l'ignoraient ou étaient gentils avec lui n'avaient rien à craindre de ses façons de se faire respecter.

Un nouveau frère nous enseignait qui ne connaissait pas bien Tchín et pouvait se méprendre sur le sens à donner à ses attitudes. Dans le cours de l'enseignement, ce jour-là, Tchín ne sut comment répondre à une question et le frère lui passa une remarque qu'il interpréta comme dérogatoire. Il rétorqua par un sacre assourdi accompagné de quelques épithètes irrespectueuses à l'endroit du frère. Du coup la tension commença à monter parmi les élèves qui souhaitaient que les choses en restent là.

Mais le frère manquait d'expérience. Il est possible qu'il ait tenté quelques manœuvres, comme de demander poliment à Tchín de s'excuser, pour désamorcer une situation qui portait des germes certains de danger. Incapable de trouver par lui-même une issue satisfaisante à cette situation il ordonne à Tchín d'aller voir le directeur. Recevoir l'ordre d'aller voir le directeur n'avait qu'une seule signification. Cela voulait dire : « Va te faire punir par le haut maître de l'administration de la *strappe*. »

En réponse à cet ordre Tchín ne bouge pas de son siège. L'ordre est réitéré sans plus de succès. Le frère dit : « Je vais aller chercher le directeur. » « Va le chercher » de répondre Tchín qui était de plus en plus décidé à ne pas céder. Le frère qui n'a

maintenant plus d'autre recours s'exécute. Il part laissant la classe dans un grand état d'angoisse face à l'appréhension de l'affrontement qui s'en vient. Personne ne parle, des cœurs inquiets battent plus rapidement et, encore plus quand Tchín ramasse quelques encriers sur les pupitres autour de lui.

Arrive le directeur qui, précédé du frère, entre dans la classe. Son regard se porte vers l'indiscipliné à qui il fait signe de venir vers lui. Tchín ne bouge pas. Le frère avance d'un pas. Tchín se lève en position de défense tenant un encrier dans chaque main. La tension dans la classe est à son comble, les respirations sont contenues, des sueurs froides coulent, les cœurs battent à un rythme effréné. Tchín donne tous les indices qu'il ne se laissera pas vaincre. Le directeur est sage; il coupe court en disant au frère de reprendre son cours, aux élèves de se remettre à l'ouvrage et, à l'adresse de Tchín, qu'on réglerait cela plus tard.

Effectivement le directeur eut une conversation avec le père de cet écolier insoumis dans les heures qui suivirent et ce dernier fut suspendu de l'école pour quelques jours. Cet incident avait failli tourner au drame; il nous avait fort impressionné, mais heureusement la raison avait finalement triomphé.

C'est un peu plus tard que le véritable drame se produisit. Était-ce avec le même enseignant ou un autre? Toujours est-il qu'après avoir manifesté une conduite jugée inacceptable Tchín reçut encore l'ordre d'aller chez le directeur. Après une brève hésitation il se lève et sort de la classe. Nous l'entendons monter à pas lents l'escalier qui grimpe derrière le mur de la classe. Si le frère parle, personne ne l'écoute; les oreilles sont toutes tendues pour suivre Tchín dans cette aventure. Il faut dire qu'il en était ainsi à chaque fois qu'un élève était envoyé chez le directeur pour une punition.

Il convenait de participer à la montée du Golgotha et, par l'ouïe, tous se devaient d'être témoins des coups de *strappe* administrés dont le nombre était compté et la vigueur estimée en fonction de l'intensité sonore des claquements de l'instrument sur la main du puni. C'était aussi l'occasion de porter jugement sur la capacité d'endurance d'un

Il ne fallait pas provoquer Tchou (suite)

gars, capacité évaluée comme étant inversement proportionnelle aux cris ou gémissements que la douleur pouvait alors lui arracher.

Personne ne doutait de Tchou à cet égard et rien d'autre qu'un complet silence n'était attendu de lui en réaction à la douleur. Nous entendons Tchou arriver au palier de l'escalier et s'arrêter. Après un silence qui paraît plus long qu'à l'accoutumée, s'ouvre la porte du directeur. Nous suivons ce dernier par son pas pesant. La porte se referme.

Notre ouïe aiguïlée au maximum perçoit que le directeur a dit quelques mots. Un premier claquement caractéristique se fait entendre et, au moment où cela doit encore claquer, des imprécations de Tchou, des bruits de pieds sur le plancher du palier, d'autres bruits sourds de chairs qui se heurtent, des masses humaines qui frappent un mur, puis le fracas terrifiant de deux corps que déboulent dans l'escalier.

Nous sommes littéralement terrifiés. Tchou aurait-il tué le directeur? Ou est-ce le frère qui l'a écrasé de sa masse? Ni l'un ni l'autre ne périt dans cette mémorable lutte, nul n'en souffrit de blessure notable, mais Tchou fut renvoyé de l'école. Il avait dépassé les bornes dans l'insoumission à l'autorité et dans son mode de réaction à la punition.

Savez-vous :

Quel est le vrai nom des Hurons?

Réponse au prochain numéro.

Cousin, cousine : pas de danger génétique ou presque pas

Extrait de La Presse, édition 7 avril 2002, p. C3

(Agence France -Presse)

Washington — Les mariages consanguins entre cousins germains sont moins risqués qu'on ne le pense généralement, affirme une équipe de chercheurs

américains dans l'édition d'avril du *Journal of Genetic Counseling*.

Le risque pour de tels couples d'avoir un enfant atteint d'une malformation ou d'une maladie d'origine génétique est de 7 à 8 %, contre environ 5 % pour le reste de la population en général, affirme le D^r Robin Bennett, conseillère génétique à l'Université de Washington (Seattle), qui a dirigé ces recherches.

Ces chiffres sont moins élevés que la perception généralement admise, avance-t-elle. « Les cousins préoccupés par une grossesse issue de leur union ont toujours du mal à obtenir des informations précises sur les risques concernant leur progéniture, la plupart du temps en raison des stigmates sociaux ou des lois prohibant le mariage entre cousins » affirme le D^r Bennett.

Les chercheurs sont parvenus à cette conclusion après avoir étudié pendant deux ans des statistiques de santé concernant les enfants nés de mariage entre cousins de premier rang en Amérique du Nord, en Afrique, en Asie et au Proche-Orient.

« À cause de conceptions erronées répandues sur le degré réel de risque pour les enfants, certaines de ces grossesses sont interrompues » ajoute-t-elle.

D'un strict point de vue biologique, les enfants issus de tels mariages consanguins ont davantage de risques d'avoir des troubles génétiques, car sachant que des cousins germains se partagent environ 12,5 % de gènes identiques, ils ont une probabilité plus élevée eux-mêmes (6,25 %) de recevoir des copies identiques de gènes défectueux récessifs.

La plupart de ces troubles (métabolisme, ouïe) peuvent être traités s'ils sont détectés précocement après la naissance.

Sur un plan pratique, cette étude recommande aux médecins et aux praticiens de ne pas systématiquement décourager les unions entre cousins, mais plutôt d'informer les couples sur le risque encouru au regard de l'histoire génétique familiale et de leur offrir, le cas échéant, de procéder à des tests de dépistage génétique.

Note

Trente et un états interdisent les mariages entre cousins aux États-Unis. Ceux-ci sont autorisés en Europe occidentale.

ÉCHOS... de la bibliothèque

Raymond et Lucette Monette (284)

Dons

Merci de tout cœur à nos récents donateurs :

- ♥ MM. Réal Legault et Sylvain Rivard
- ♥ Mmes Gayle Hawthorne, Isabelle Hade et Josianne Jacob

Parmi les ouvrages contenus dans les 6 caisses de livres données par M. Gaétan Trudeau (voir Sept. 2002), il nous semble opportun de mentionner les titres suivants qui peuvent être utiles à plusieurs.

- Histoire du Canada français, de François-Xavier GARNEAU
- Frère Marie-Victorin et son temps, de Robert RUMILLY
- Montcalm et ses historiens, de Georges ROBITAILLE
- Les Roux, Histoire manitobaine, de A. ROUSSEAU
- Les Canadiens-français de 1760 à nos jours, de Mason WADE
- Légende dorée de Montréal, de Victor MORIN
- Lieux et monuments historiques de l'ouest du Québec et d'Ottawa, de Rodolphe FOURNIER
- Lieux et monuments historiques de l'est du Québec, de Rodolphe FOURNIER
- La Compagnie du Nord-Ouest, de Robert RUMILLY

Avis de recherche

Nous sommes toujours à la recherche de livres ou magazines portant sur l'histoire et la généalogie.

Avis aux propriétaires qui voudraient se départir de ces précieux documents.

Nous apprécierions bien compléter les séries suivantes :

- Les Cahiers des Dix
- Histoire de la Province de Québec, de Robert RUMILLY

À vendre

Nous rappelons à nos membres que nous avons toujours de livres intéressants à vendre, à des prix exceptionnels.

À cette fin, une liste est affichée au babillard pour consultation.

Entre autres, on a plusieurs copies des Mémoires de la Société généalogique canadienne-française.

Éditeur :

Société d'histoire de La Prairie de 1 Magdeleine

Internet : www.laprairie-shlm.com

Dépôt légal 2002

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1499-7312

Collaborateurs :

Coordination : Johanne McLean, secr.-coord.

Rédaction Gaétan Bourdages
 Jean L'Heureux (179)
 Odette Lemerise (408)
 Laurent Houde (277)

Révision Gilbert Beaulieu (361)
 Céline Lussier (177)

Infographie : Révisatech

Impression : Imprimerie Moderne La Prairie inc.

Siège social : 249, rue Sainte-Marie
La Prairie (Québec) J5R 1G1

Tél. : 450-659-1393

Télec. : 450-659-1393

Courriel : histoire@laprairie-shlm.com

Les auteurs assument l'entière responsabilité du contenu de leurs articles et ce, à la complète exonération de l'éditeur.